

SABETON

Exercice 2011

CONSEIL DE SURVEILLANCE

François MAURISSEAU	Président
Laurent DELTOUR	Vice-Président
CG & ASSOCIES représentée par Aline COLLIN	
Chantal BEJAR	
Marc CHAPOUTHIER	
Martine COLLONGE	

DIRECTOIRE

Claude GROS	Président
Guillaume BLANLOEIL	

COMMISSAIRES AUX COMPTES

BAU-CHEVALLIER & ASSOCIES	Commissaire aux Comptes titulaire
MAZARS	Commissaire aux Comptes titulaire
Frédéric MAUREL	Commissaire aux Comptes suppléant
Pascal TRIBALAT	Commissaire aux Comptes suppléant

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Marie-Christine FAURE

**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2012**

Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une grande émotion que nous souhaitons rendre hommage à Monsieur Pierre CHAPOUTHIER, Président du Conseil de Surveillance de notre société, qui nous a quitté soudainement en mars 2012. Nous souhaitons le remercier pour le temps et l'énergie qu'il a consacrés à notre société. Sa présence chaleureuse, sa gentillesse et sa bonne humeur nous manqueront.

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de notre gestion, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2011, et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DES FILIALES ET DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

FILIALES ET SOUS-FILIALES

La société SAINT JEAN, détenue à 100 % par SABETON, fabrique des ravioles, des quenelles, des pâtes fraîches et des produits traiteurs sous les marques SAINT-JEAN, ROYANS, RAVIOLES DE ROMANS et QUENELLES LA ROYALE. Elle a réalisé au cours de l'exercice un chiffre d'affaires net de coopération commerciale de 46 M€ correspondant à une production de 11.000 tonnes : 4.000 tonnes pour les pâtes fraîches, 4.400 tonnes pour les ravioles, 2.200 tonnes pour les quenelles et 400 tonnes pour l'activité traiteur.

La société SAINT JEAN a dégagé en 2011 une perte de 116 K€. Le bénéfice s'élevait, l'année précédente, à 1.797 K€.

En 2011, l'arrêt de dossiers peu rentables, particulièrement de dossiers MDD, a impacté de manière défavorable l'évolution du chiffre d'affaires. Dans le même temps, les marques propres de la société ont fortement progressé. De plus, le niveau des prix des matières premières est resté élevé sur l'ensemble de l'exercice avec une reprise à la hausse des cours de céréales et des ovo-produits sur la fin de l'année.

Les investissements de la société ont été maintenus à un niveau élevé avec, en juillet 2011, la mise en fonctionnement d'une chambre froide de stockage de produits surgelés d'une capacité de 1.500 palettes. Enfin, les moyens mis à disposition de la marque SAINT JEAN ont été accrus afin de faire de SAINT JEAN une marque au niveau national.

La SAS DU ROYANS, détenue à 51 % par SAINT JEAN et à 49 % par SABETON, a, au cours de l'exercice, géré son patrimoine immobilier et terminé la construction de la chambre froide.

Cette société a réalisé, au cours de l'exercice, un chiffre d'affaires de 1.937 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 388 K€. Le bénéfice de l'année précédente s'élevait à 318 K€.

La SCI BEMOL, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, a réalisé, au cours de l'exercice, un chiffre d'affaires de 89 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 34 K€.

La SCI LES DODOUX, détenue à 99 % par SAINT JEAN, a réalisé, au cours de l'exercice, un chiffre d'affaires de 121 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 36 K€.

La société SAINT JEAN BOUTIQUE est détenue à 51 % par SAINT JEAN et à 49 % par SABETON. Elle n'a pas eu d'activité en cours de l'exercice et a dégagé une perte de 4 K€. Elle a réalisé une augmentation de capital à hauteur de 10 K€ à laquelle SAINT JEAN et SABETON ont souscrit en totalité proportionnellement à leur part.

La COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, détenue à 98,17 % par SABETON, a poursuivi ses activités traditionnelles de vente de produits agricoles, notamment de foin de Crau, et de location de terrains.

La Compagnie a également poursuivi ses discussions relatives à l'aménagement du domaine de la Peronne situé à Miramas (13) d'une superficie d'environ 38 hectares.

La voie rapide qui doit contourner Miramas en passant à l'ouest du domaine de la Peronne devrait être opérationnelle fin 2015. La Compagnie devra céder à l'Etat une partie de son terrain en vue de la construction de cette déviation dont le tracé prévoit une entrée dans Miramas par un nouveau giratoire implanté au sud du domaine de la Peronne, offrant ainsi la desserte nécessaire dans le cadre du projet d'aménagement envisagé.

La Communauté de Communes OUEST PROVENCE, à laquelle appartient Miramas, a poursuivi ses travaux en vue de la constitution de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), destinée à porter l'aménagement global du secteur ouest de la Commune de Miramas. Cette ZAC, dans le périmètre de laquelle est inclus le domaine de la Peronne, devrait être créée au cours de l'exercice 2012.

L'aménagement envisagé pourrait permettre le développement de plusieurs activités avec principalement un village de marques. Votre société a signé un accord relatif au développement de ce village de marques avec un des principaux opérateurs sur ce marché qui exploite, en Europe, un portefeuille de vingt villages de marques.

La Compagnie a poursuivi les études pré-opérationnelles nécessaires dans le cadre de ce projet d'aménagement, qui nécessite l'obtention de nombreuses décisions et autorisations administratives, et engagé les premières dépenses nécessaires en vue de l'obtention, pour le village de marques, de l'autorisation d'exploitation commerciale.

Au cours de l'exercice 2011, les procédures opposant la Compagnie à l'Etat ont abouti favorablement en faveur de la Compagnie.

En effet, par décision en date du 14 octobre 2010, le Conseil Constitutionnel avait décidé que l'article 1^{er} de la Loi du 30 avril 1941 portant approbation des deux conventions passées en 1940 entre le Ministre Secrétaire d'Etat à l'agriculture et la Compagnie était déclaré contraire à la Constitution.

Cette affaire est revenue, en juillet 2011, devant le Conseil d'Etat qui, dans l'attente de la décision du Conseil Constitutionnel, avait sursis à statuer sur le pourvoi de la Compagnie contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 8 septembre 2008.

Par décision en date du 26 juillet 2011, le Conseil d'Etat a annulé :

- l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 8 septembre 2008,
- le jugement du Tribunal Administratif de Marseille du 27 octobre 2005,
- le titre exécutoire n° 338.

En conséquence :

- l'Etat a remboursé à la CIE AGRICOLE DE LA CRAU un montant de 2,76 M€, intérêts compris,
- la somme de 1,47 M€, intérêts compris, qui avait été séquestrée, en garantie des titres exécutoires émis à la demande de l'Etat, a été restituée à la Compagnie.

Enfin, la Compagnie a décidé de retirer la requête déposée devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme mettant fin, de manière définitive, au litige entre la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et l'Etat.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré un bénéfice net de 1.416 K€, contre un bénéfice de 273 K€ au 31 décembre 2010, provenant notamment de la comptabilisation d'un résultat exceptionnel de 2.771 K€, de charges d'exploitation pour un montant de 831 K€ et d'un impôt sur les bénéfices de 711 K€.

Les capitaux propres au 31 décembre 2011 ressortent à 2,8 M€ contre 1,7 M€ au 31 décembre 2010 compte tenu notamment de la distribution d'un dividende de 0,27 M€.

La société MAS DE LA PERONNE, détenue à 100 % par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 6 K€.

La société VILLAGE DE LA PERONNE, Société en Nom Collectif constituée au cours de l'exercice 2011 et détenue à 99,90 % par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 0,4 K€.

SOCIETE MERE

Au cours de l'exercice 2011, SABETON a poursuivi ses activités de prestataire de services au profit de ses filiales. L'ensemble des opérations de l'exercice a généré un bénéfice de 947 K€, après enregistrement notamment :

- de produits de participation d'un montant de 269 K€,
- de produits financiers s'élevant à 1.100 K€ résultant du placement de sa trésorerie,
- d'une reprise de dépréciation de 694 K€ comptabilisée sur les titres détenus dans la CIE AGRICOLE DE LA CRAU,
- d'un impôt d'un montant de 203 K€.

Au 31 décembre 2011, la trésorerie nette de SABETON, s'élevait à 19,7 M€. Elle est essentiellement placée en dépôts à terme et en SICAV monétaires.

Au 31 décembre 2011, les capitaux propres s'élevaient à 66,9 M€, alors que ces derniers s'élevaient à 71,2 M€ au 31 décembre 2010 après, notamment, l'annulation de 370.903 actions propres détenues par la société pour un montant de 4,4 M€.

COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de l'exercice 2011, établis dans le cadre des dispositions prévues par la norme IFRS 1, font ressortir un bénéfice part du groupe de 1.573 K€ contre un bénéfice consolidé part du groupe de 1.417 K€ au 31 décembre 2010.

A la fin de l'exercice, la trésorerie nette des sociétés du groupe, telle qu'elle apparaît à l'actif du bilan consolidé, s'élevait à 21,7 M€, essentiellement placée en dépôts à terme et SICAV monétaires, et les capitaux propres consolidés part du groupe à 52,4 M€ contre 56,1 M€ l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs depuis la clôture de l'exercice.

PERSPECTIVES 2012

La société SAINT JEAN :

- continuera à rationaliser l'utilisation des différents sites de production,
- recherchera des emplacements pour l'ouverture de boutiques à Lyon et Grenoble,
- poursuivra ses efforts pour développer son chiffre d'affaires en lançant de nouveaux produits tant dans les ravioles et les pâtes fraîches que dans les quenelles, et développera son activité de produits traiteurs.

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU poursuivra son projet relatif à l'aménagement du domaine de la Péronne.

INFORMATIONS SOCIALES

Au 31 décembre 2011, SABETON employait cinq personnes. Il n'y a eu ni embauche, ni licenciement, ni recours aux heures supplémentaires. La société a fait appel à deux personnes en intérim au cours de l'exercice.

L'effectif moyen du groupe était de 286 personnes contre 282 l'année précédente.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage ou engagement à l'occasion de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à cette dernière.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le groupe n'est pas particulièrement exposé aux risques industriels et environnementaux compte tenu de son activité.

SAINT JEAN a, depuis juillet 2007, obtenu, pour son site de Romans, la certification selon la norme ISO 14001. Les sites de Frans (01) et Bourg de Péage (26) ont obtenu leur certification en juin 2011. Un audit ISO 14001 multi sites de SAINT JEAN est prévu en juin 2012.

En 2011, SAINT JEAN a poursuivi la mise en pratique de sa politique environnementale qui s'est traduite par des résultats significatifs en matière de recyclage, 45 tonnes de cartons ont été recyclées, mais aussi en matière d'éco conception, de valorisation des déchets et de réduction des consommations énergétiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, 70 % de l'énergie consommée sur le site de Romans provient d'énergies renouvelables.

Ces résultats ont été obtenus grâce aux efforts de sensibilisation et de formation du personnel aux problématiques environnementales, mais aussi par la poursuite d'investissements ciblés dans le domaine de la maîtrise des consommations énergétiques.

ACTIVITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

SAINT JEAN a poursuivi ses efforts en matière de Recherche et Développement, conduisant au lancement de vingt nouvelles recettes de ravioles, quenelles et produits traiteurs.

Afin d'accélérer son développement sur le marché traiteur, SAINT JEAN a lancé, en 2011, trois nouveaux concepts : une gamme de gratins à base d'ingrédients régionaux, une gamme de ravioles à poêler en sachets et une gamme de sauces surgelées en galets.

Sur le marché des quenelles, SAINT JEAN a lancé une gamme de quenelles sous « Skin ». Une mini quenelle à poêler est venue s'ajouter à la gamme des ravioles à poêler et deux quenelles festives à la truffe et à l'écrevisse ont été créées pour les fêtes de fin d'année.

L'innovation a aussi concerné les ravioles, avec le lancement de ravioles aux truffes et de deux ravioles sucrées, l'une à la ganache chocolat et l'autre à l'abricot de la Drôme.

En 2012, SAINT JEAN continuera à développer de nouveaux produits, notamment une raviole à poêler au chèvre, de la polenta à poêler, de nouvelles Box Saveurs Express biologiques et de nouvelles quenelles sous « Skin ».

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

• Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Un contrat de crédit bail immobilier a été souscrit en janvier 2002 portant sur un ensemble immobilier situé dans la zone industrielle des Georgeonnes 26302 Bourg de Péage, dont le solde au 31 décembre 2011 est de 727 K€. Celui-ci est soumis à un taux variable (Euribor 3 mois).

Il n'existe aucun autre risque significatif de taux, ni risque de liquidité et de trésorerie, l'ensemble des placements étant exclusivement constitué de SICAV monétaires et de dépôts à terme.

• Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

• Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2011, le solde des dettes fournisseurs s'élevait à 14 K€ contre 15 K€ au 31 décembre 2010. Les factures avaient une échéance inférieure à 30 jours après la date d'émission des factures.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait, au 31 décembre 2010, à 3.779.206 euros divisé en 3.779.206 actions entièrement libérées d'un euro, s'élevait au 31 décembre 2011, à 3.408.303 euros divisé en 3.408.303 actions, à la suite de l'annulation, en date du 21 juin 2011, de 370.903 actions propres détenues par la société.

ACTIONNARIAT

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2011, le capital et les droits de vote de SABETON étaient répartis de la manière suivante :

	% du capital	% des droits vote
Claude GROS (pleine propriété)	0,50	0,55
Claude GROS (nue-propriété)	9,40	-
Marie-Christine GROS-FAVROT	1,20	0,679
CG & ASSOCIES (contrôlée par M. Claude GROS)		
- pleine propriété	6,09	4,799
- usufruit	-	59,983
Enfants GROS (nue-propriété)	43,71	-
Fonds gérés par First Eagle Investment Management, LLC	14,68	16,48
Public	24,42	17,51
TOTAL	100,00	100,00

First Eagle Investment Management LLC a déclaré, en mars 2011, avoir franchi à la hausse, de façon passive, le seuil de 15 % des droits de vote de SABETON.

Les enfants GROS ont chacun déclaré avoir franchi, en juin 2011, individuellement à la hausse, de façon passive, le seuil de 10 % du capital de la société.

A notre connaissance, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

Madame Marlyse GROS a cédé, en 2011, 367.088 actions SABETON. En conséquence, elle a déclaré, en février 2011, avoir franchi à la baisse les seuils de 10 % et 5 % des droits de vote ainsi que le seuil de 5 % du capital.

Le personnel détenait, au 31 décembre 2011, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, 17.991 actions de la société, représentant 0,53 % du capital.

DONNEES BOURSIERES

Au cours de l'exercice 2011, le cours de l'action SABETON a évolué dans les limites suivantes : le cours le plus haut a été de 14,40 € et le cours le plus bas de 11,78 €. Au 31 décembre 2011, le cours de l'action était de 13,40 €.

Les transactions ont porté, au cours de l'année 2011, sur 448.387 titres.

Entre le 1^{er} janvier 2012 et le 28 mars 2012, date de la rédaction de ce rapport, le cours le plus haut a été de 14,10 €, le cours le plus bas de 12,01 € et le dernier cours de 13,90 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2011, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice de 946.679,76 euros.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 946.679,76 € de la façon suivante :

- versement d'un dividende de 0,22 € par action représentant pour les 3.408.303 actions
composant le capital au jour de la rédaction de ce rapport, une somme totale de : 749.826,66 €
- le solde, soit : 196.853,10 €
étant affecté au compte « autres réserves »

Chaque action recevra ainsi un dividende de 0,22 €, qui sera payé à compter du 29 juin 2012 à la Lyonnaise de Banque, ouvrant droit, pour les personnes physiques domiciliées en France et n'ayant pas opté pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 21 % hors prélèvements sociaux, à un abattement de 40 % conformément aux dispositions légales en vigueur.

Nous vous proposons également que le montant correspondant aux dividendes revenant aux actions SABETON détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende soit affecté au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2008	0,21 €	40 %
2009	0,23 €	40 %
2010	0,22 €	40 %

COMPTES CONSOLIDES

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2011, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice part du groupe de 1.573.356 euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-88 du Code de commerce, d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du même Code, conclus ou poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous proposons de ratifier la cooptation de Monsieur Marc CHAPOUTHIER, en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de la société, en remplacement de Monsieur Pierre CHAPOUTHIER, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous proposons de renouveler, pour une période d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012, les mandats des membres du Conseil de Surveillance de Mesdames Chantal BEJAR et Martine COLLONGE, Messieurs Marc CHAPOUTHIER, Laurent DELTOUR et François MAURISSEAU, ainsi que de la société CG & ASSOCIES, arrivés à expiration à la présente assemblée.

AUTORISATION D'INTERVENIR EN BOURSE

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Directoire afin d'utiliser, pendant une durée de dix huit mois expirant le 20 décembre 2013, les possibilités offertes par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 et de déléguer au Directoire la possibilité de procéder, par tous moyens, à des rachats de titres de la société, représentant jusqu'à 10 % du capital social, en vue, par ordre de priorité décroissant de :

- l'annulation partielle ou totale des actions achetées en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'attribution ou la cession des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

Nous vous proposons de fixer à 15 € par action le prix d'achat maximum et d'autoriser le Directoire à se prévaloir, lorsque les conditions sont réunies, des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 permettant aux émetteurs, dont le marché des titres est très peu liquide, d'acheter jusqu'à 50 % du volume quotidien moyen.

Il est précisé qu'au jour de la rédaction de ce rapport, la société détient 27.088 actions propres. La société, qui détenait 12.608 actions SABETON au 31 décembre 2010 à un cours moyen de 11,47 €, en a acheté 385.383 au cours de l'exercice 2011, moyennant le prix global de 4.625 K€, soit à un cours moyen de 12 € par action. Ces actions, acquises en vue de leur annulation, ont été annulées à hauteur de 370.903 actions le 21 juin 2011. Le montant global des frais de négociation pour l'exercice 2011 a été de 3.932 €. Elle a acquis aucune action depuis le 1^{er} janvier 2012 jusqu'au jour de la rédaction de ce rapport.

FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de fixer le montant global des jetons de présence attribués au Conseil de Surveillance à la somme de 40.000 €, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

Sont annexés à ce rapport :

- le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par l'article L. 225-68 du Code de commerce sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne,
- la liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, des mandats exercés et des rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la société et des sociétés contrôlées pour l'exercice 2011,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- le tableau récapitulatif des opérations réalisées sur les titres SABETON par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2011.

Nous vous précisons qu'il n'existe pas de délégation d'augmentation de capital en cours de validité à la clôture de l'exercice.

Nous vous remercions de bien vouloir concrétiser votre accord sur ce qui précède par le vote favorable des résolutions qui vous sont proposées.

Le Directoire

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le Conseil de Surveillance a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise de Middledext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, à l'exception de la recommandation relative à la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance qui est, pour des raisons pratiques, maintenue à un an. De plus, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

Les règles de gouvernance de la société sont indiquées ci-dessous.

I – LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

1.1. Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance

1.1.1. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

SABETON est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. La gestion repose sur la distinction entre les fonctions de direction, dévolues au Directoire, et le contrôle de cette direction, assumé par le Conseil de Surveillance.

Les dispositions statutaires de la Société prévoient en leur article 18, à titre de mesures internes non opposables aux tiers, une autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour la conclusion, tant pour la société que pour ses filiales directes et indirectes, des opérations suivantes :

- propositions d'affectation du résultat et de fixation du dividende de l'exercice écoulé à l'assemblée,
- proposition de modification des statuts,
- vente ou acquisition de fonds de commerce ou acquisition d'immeubles par nature,
- acquisition de titres de participations pour un montant supérieur à 5 % du capital,
- signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif,
- émission de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social,
- opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société,
- proposition de programme de rachat d'actions à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
- mise en place de plans d'options de souscriptions ou d'achat d'actions.

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est organisé par un règlement intérieur.

1.1.2. Composition du Directoire et du Conseil de surveillance

- Le Directoire

Au 31 décembre 2011, le Directoire est composé de deux membres.

La durée du mandat des membres du Directoire est de six ans, elle expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

- Le Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2011, le Conseil de Surveillance était composé de six membres, dont cinq indépendants. Sa composition est en conformité avec la Loi sur la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance.

La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est d'une année ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Le Conseil de Surveillance élit, parmi ses membres, un Président et un Vice-Président, qui sont obligatoirement des personnes physiques et détermine, le cas échéant, leur rémunération. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président.

La liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, de leurs mandats et rémunérations figure en annexe au rapport de gestion du Directoire.

1.1.3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux sont précisées dans le rapport de gestion du Directoire.

Le Conseil de Surveillance détermine, le cas échéant, la rémunération du Président et Vice-Président ainsi que la rémunération de chacun des membres du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'assemblée générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre assemblée. La répartition de ces jetons de présence est faite entre les membres par le Conseil de Surveillance. Pour l'exercice écoulé, les jetons de présence versés se sont élevés à 34 K€.

1.2. Compte-rendu de l'activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

1.2.1. Fréquence des réunions

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins une fois par trimestre afin d'entendre le rapport du Directoire.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni à six reprises, et le quorum pour chacune de ces réunions a été largement atteint.

1.2.2. Invités au Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance invite à ses réunions de façon permanente les membres du Directoire.

Les Commissaires aux Comptes de la société sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance à l'ordre du jour desquelles figure l'examen des comptes, qu'il s'agisse des comptes annuels, des comptes semestriels ou des comptes consolidés.

1.2.3. Contenu des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance a consacré une réunion à vérifier et contrôler les comptes semestriels et annuels qui avaient été arrêtés par le Directoire.

Outre l'autorisation de certaines opérations en application des dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance a également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe. Il a aussi débattu de la cession d'actifs et de l'achat de blocs d'actions propres.

1.3. Travaux préparatoires aux réunions du Conseil de Surveillance

1.3.1. Modalités d'accès des membres du Conseil de Surveillance à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du Conseil

Préalablement à chaque réunion du Conseil de Surveillance, les membres reçoivent, dans les délais utiles à leurs examens, les documents nécessaires à leur mission et relatifs aux sujets qui seront abordés, qui peuvent être :

- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figure l'arrêté des comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux comprenant bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que les comptes consolidés comprenant les mêmes éléments, de même que les projets de documents qui seront remis à l'assemblée générale et la situation de trésorerie du groupe détaillée par entité,
- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent des propositions d'investissements soumises à autorisation préalable en application des statuts, les documents et comptes des sociétés dans lesquelles le groupe envisage d'investir, ainsi qu'une note sur l'investissement proposé,
- et d'une manière générale, divers documents, tels que des articles de presse relatifs à la société, ses filiales ou les secteurs dans lesquels elles opèrent, ainsi que, le cas échéant, des articles d'analyse financière relatifs à la société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Directoire a fourni au Conseil de Surveillance six rapports.

1.4. Organisation et fonctionnement des comités

L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance, à l'exception du Président, remplit les fonctions de comité d'audit. Les membres du comité d'audit se réunissent au début de deux réunions du Conseil de Surveillance afin de procéder à l'audit des comptes semestriels et annuels, un dossier ayant été remis à l'avance à chacun d'entre eux. Tous documents complémentaires nécessaires à cet audit sont mis à la disposition des membres du Conseil de Surveillance à leur demande.

Aucun autre comité n'a été constitué au sein du Conseil de Surveillance de la société.

II – MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts de SABETON précisent au titre VI les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

III – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

3.1. Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.2. Description de l'environnement du contrôle interne

3.2.1. Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est assumé par les directions des filiales d'une part, par le service juridique de la société mère d'autre part, qui rend compte au Directoire, en liaison avec les experts-comptables du groupe qui complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne.

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SABETON et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale est indiqué dans l'annexe consolidée de SABETON.

3.2.2. Maîtrise des risques

Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurances des actifs, la société fait procéder régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

3.2.3. Règles de délégations de responsabilités

Des limitations sont apportées aux pouvoirs des Directeurs Généraux des filiales opérationnelles, qui ne peuvent, sans l'accord préalable du Directoire, engager des investissements et désinvestissements, sauf s'ils ont été approuvés dans le cadre d'un budget d'investissements, prendre des locaux à bail, souscrire des emprunts et lignes de découvert, prendre des participations, embaucher et licencier des cadres, engager des actions en justice.

3.2.4. Procédure de délégations de signatures sur comptes bancaires

Les procédures de signatures sont hiérarchisées avec une règle de plafond et de double signature.

Le mode de paiement par virement, le plus facile à contrôler, a été généralisé.

3.3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables qui constituent le support de l'information financière du groupe, le dispositif de contrôle interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

3.3.1. Organisation du système comptable

La société mère sous-traite, dans ses bureaux, la saisie des pièces comptables et des écritures d'arrêtés des comptes de la société et de ses filiales à l'exception de la société SAINT JEAN et ses filiales qui disposent de leur propre service comptable.

Les filiales utilisent, pour la gestion commerciale, un progiciel intégré VIF et, pour la comptabilité et paie, les logiciels CEGID. La société mère, qui utilise les logiciels CEGID, a un accès direct à la comptabilité et la paie des filiales.

Les principes comptables suivis sont ceux du plan comptable général français.

3.3.2. Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Procédures mises en place au sein de la société mère elle-même et relatives à son propre fonctionnement :

Elles consistent essentiellement en :

- l'établissement et le contrôle de situations de trésorerie mensuelles, et l'analyse des rendements des placements,
- le suivi des participations et des engagements hors bilan,
- l'analyse des charges et la maîtrise de leur évolution,
- la vérification des règlements effectués par rapport aux engagements pris par la société,
- et plus généralement, la vérification du respect des principes et normes comptables, lors de l'établissement des comptes

Procédures mises en place par la société mère pour le contrôle des filiales :

En dehors des aspects juridiques, qui sont gérés par la société mère pour le compte des filiales, les procédures de contrôle mises en place consistent en un reporting effectué par le directeur de la filiale concernée :

- hebdomadaire, sous forme d'une note sur la marche des affaires durant la semaine écoulée,
- mensuel, sous forme d'un tableau sur l'évolution du chiffre d'affaires réalisé et, le cas échéant, du tonnage produit et vendu,
- mensuel, sous forme de soldes intermédiaires de gestion,
- trimestriel, sous forme de situations provisoires, qui sont comparées au budget établi en début d'année.

Par ailleurs, l'équipe de la société mère :

- participe aux arrêtés de comptes semestriels et annuels desdites filiales de manière à lui permettre, d'une part, de vérifier la bonne application des principes et normes comptables et, d'autre part, d'identifier et suivre les principaux risques ;
- suggère, à la suite de ces interventions, le cas échéant, à la filiale concernée, la mise en place de procédures ou la modification des procédures qu'elle estime ne pas être satisfaisantes ;
- participe à l'élaboration des comptes consolidés par l'expert-comptable de la société en vérifiant notamment le correct ajustement et l'élimination des transactions internes, ainsi que la bonne application des normes du groupe ;
- assiste les Commissaires aux Comptes dans leur mission de contrôle des comptes des filiales.

Le service juridique des filiales est assuré par la société mère, dans le cadre des conventions de prestations de services conclues entre lesdites sociétés. Il en est de même pour les dossiers relatifs aux affaires contentieuses, qui sont généralement gérés par la société mère et, lorsqu'ils ne le sont pas directement, sont suivis de près par cette dernière, de manière à pouvoir évaluer en permanence les risques y afférant.

3.3.3. Organisation de l'information financière

Au sein de la société, le Président du Directoire et le responsable de l'information sont plus particulièrement chargés de la communication financière avec les acteurs du marché (A.M.F., analystes financiers, journaux, ...).

Les comptes semestriels et annuels sont établis par la société et validés par un cabinet d'expertise comptable indépendant, qui assure également l'ensemble de la consolidation.

Le groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité de son système de contrôle interne.

Dardilly, le 28 mars 2012

François MAURISSEAU
Président du Conseil de Surveillance

Liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

LISTE DES MANDATS EXERCES ET DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERCUS PAR LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES POUR L'EXERCICE 2011

M. Claude GROS, Président du Directoire de SABETON, est également :

- Président de CG & ASSOCIES S.A.S.,
- Président de SAINT JEAN S.A.S.,
- Directeur Général Délégué de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU,
- Représentant permanent de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, Président de la S.A.S MAS DE LA PERONNE,
- Représentant permanent de SAINT JEAN S.A.S., Président de la S.A.S. DU ROYANS,
- Représentant permanent de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, gérant de la SNC VILLAGE DE LA PERONNE.

En 2011, il a perçu de SABETON une rémunération brute fixe de 190 K€ et une rémunération exceptionnelle de 100 K€. Il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti, en sa qualité de Président de SAINT JEAN, une option d'achat portant sur 5 % du capital de cette dernière. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1^{er} juillet 2017. En dehors du groupe, M. Claude GROS est administrateur de la BELLE JARDINIÈRE et membre du Conseil de Surveillance du groupe LES ECHOS.

M. Guillaume BLANLOEIL, membre du Directoire de SABETON, n'exerce aucun autre mandat.

En 2011, sa rémunération brute chez SABETON s'est élevée à 12 K€ et chez SAINT JEAN à 200 K€ dont 40 K€ de rémunération variable. Il a bénéficié, au cours de l'exercice, de l'intéressement en vigueur dans la société SAINT JEAN, d'un montant de 1 K€ et des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société SABETON, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti une option d'achat portant sur 5 % du capital de SAINT JEAN. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1^{er} juillet 2017.

M. Pierre CHAPOUTHIER était Président du Conseil de Surveillance de SABETON et Président Directeur Général de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En 2011, il a perçu à titre de jetons de présence une somme totale de 8.957 € (SABETON : 8.500 € - CIE AGRICOLE DE LA CRAU : 457 €). En dehors du groupe, M. Pierre CHAPOUTHIER était membre du Conseil de Surveillance de la société S.A.U.E.S HABITAT PACT et Vice-Président du Conseil de Surveillance de SCPI AV. HABITAT.

Mme Martine COLLONGE est membre du Conseil de Surveillance de SABETON.

En 2011, elle a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme totale de 6.000 €. En dehors du groupe, Mme Martine COLLONGE est Président de COLLONGE CONSEIL.

M. Laurent DELTOUR, membre du Conseil de Surveillance de SABETON, est également administrateur de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En 2011, il a perçu à titre de jetons de présence une somme totale de 6.457 € (SABETON : 6.000 € - CIE AGRICOLE DE LA CRAU : 457 €). En dehors du groupe, M. Laurent DELTOUR est Président de SYCOMORE ASSET MANAGEMENT et administrateur de FINANCIERE SAM II.

Mme Aline COLLIN, est représentant permanent de CG & ASSOCIES S.A.S. au Conseil de surveillance de SABETON et également représentant permanent de CG & ASSOCIES S.A.S. au Conseil d'administration de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En 2011, elle a perçu à titre de jetons de présence de SABETON la somme de 3.457 € (SABETON : 3.000 € - CIE AGRICOLE DE LA CRAU : 457 €). En dehors du groupe, Mme Aline COLLIN est Directeur Général de CYPANGO SAS.

M. François MAURISSEAU, Vice-Président du Conseil de Surveillance de SABETON, est également représentant permanent de SABETON au Conseil d'Administration de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En 2011, il a perçu à titre de jetons de présence une somme totale de 7.957 € (SABETON : 7.500 € - CIE AGRICOLE DE LA CRAU : 457 €). En dehors du groupe, M. François MAURISSEAU est administrateur du LYCEE PROFESSIONNEL MARIE CURIE à Villeurbanne (Rhône).

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2007	2008	2009	2010	2011
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	3.952.197	3.779.206	3.779.206	3.779.206	3.408.303
- Nombre d'actions ordinaires existantes	3.952.197	3.779.206	3.779.206	3.779.206	3.408.303
- Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	431.342	233.612	205.487	529.531	273.596
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	3.058.812	2.654.355	10.110.859	8.558.423	461.305
- Impôts sur les bénéfices	19.529	112.035	139.756	203.210	203.565
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	1.624.142	6.193.282	797.682	7.920.778	946.680
- Montant des bénéfices distribués	747.348	793.633	869.217	749.827	(1) 749.827
III - RESULTAT PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,77	0,67	2,64	2,21	0,08
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	0,41	1,64	0,21	2,10	0,28
- Dividende net distribué à chaque action	0,19	0,21	0,23	0,22	(1) 0,22
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	6	5	5	5	5
- Montant de la masse salariale de l'exercice	384.189	399.637	379.913	573.143	575.418
- Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice	202.420	189.565	193.206	268.749	269.812

(1) proposition de distribution pour les 3.408.303 actions composant le capital social à ce jour.

Opérations réalisées par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2011 sur les titres Sabeton

Mandataires sociaux	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
M. Claude GROS, Président du Directoire dans le cadre du P.E.E.	639		12,12 €
M. Guillaume BLANLOEIL, Membre du Directoire dans le cadre du P.E.E.	558		12,01 €
M. Pierre CHAPOUTHIER, Président du Conseil de Surveillance	755		12,20 €
Mme Aline COLLIN, Représentant CG & ASSOCIES Membre du Conseil de Surveillance	188		12,75 €
Mme Martine COLLONGE, Membre du Conseil de Surveillance	160		12,07 €
Personnes liées	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
à M. Claude GROS, Président du Directoire	200		14,00 €
à Mme Aline COLLIN, Représentant CG & ASSOCIES Membre du Conseil de Surveillance	42		12,75 €

Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de la société nous a convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de sa gestion, soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 ainsi que l'affectation du résultat et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code du commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Au cours de l'exercice, votre Directoire nous a régulièrement tenu informés de la marche des affaires sociales et de ses principales décisions de gestion.

Le rapport de gestion du Directoire nous apparaît comme une information suffisamment complète et fidèle de l'activité de la société et des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur les termes de ce rapport.

OBSERVATIONS SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

Les états financiers détaillés de l'exercice écoulé nous ont été transmis dans les délais réglementaires et nous avons pu obtenir auprès de la société toutes informations nécessaires.

Après exercice de notre mission de vérification et de contrôle, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesquels font apparaître un total net du bilan de 69.995.771,50 euros et un résultat net de 946.679,76 euros.

De même, la vérification et le contrôle des comptes consolidés, faisant apparaître un résultat net consolidé part du groupe de 1.573.356 euros, n'a soulevé aucune remarque particulière.

RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire et en approuve les termes.

Nous vous invitons à approuver les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2011, et à adopter les résolutions proposées dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de Surveillance

Bilan

ACTIF	31.12.2011			31.12.2010
	(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements & provisions	Net
Actif immobilisé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés	8	8	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	91	46	45	45
Constructions	607	520	87	104
Autres immobilisations corporelles	118	108	10	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	33 515	8 886	24 629	23 929
Créances rattachées à des participations	24 377	-	24 377	17 750
Autres titres immobilisés	325	-	325	145
	59 041	9 568	49 473	41 973
Actif circulant				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres	1 510	674	836	64
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	757	-	757	3 336
DISPONIBILITES	18 920	-	18 920	26 803
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	10	-	10	10
	21 197	674	20 523	30 213
TOTAL DE L'ACTIF	80 238	10 242	69 996	72 186

au 31 décembre 2011

PASSIF	31.12.2011	31.12.2010
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 408	3 779
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 558	9 558
Réserves :		
Réserve légale	420	420
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	52 304	49 200
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	947	7 921
Provisions réglementées	297	312
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	66 934	71 190
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	232	131
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	2 439	36
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114	116
Dettes fiscales et sociales	277	713
Autres dettes	-	-
	2 830	865
TOTAL DU PASSIF	69 996	72 186

SABETON

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Montant net du chiffre d'affaires	274	533
Reprises sur prov. et amort., transferts de charges, autres produits	-	-
	274	533
Charges d'exploitation :		
Autres achats et charges externes	(261)	(283)
Impôts, taxes et versements assimilés	(41)	(40)
Salaires et traitements	(575)	(573)
Charges sociales	(270)	(269)
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
sur immobilisations : dotations aux amortissements	(19)	(18)
sur actif circulant : dotations aux provisions	(1)	(1)
Autres charges	(34)	(34)
	(1 201)	(1 218)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(927)	(685)
Produits financiers :		
de participations	520	8 391
d'intérêts et charges assimilées	837	717
reprises sur provisions et transferts de charges	694	-
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	12	26
	2 063	9 134
Charges financières :		
dotations financières aux amortissements et provisions	-	(430)
intérêts et charges assimilées	1	-
	1	(430)
RESULTAT FINANCIER	2 062	8 704
RESULTAT COURANT avant impôts	1 135	8 019
Produits exceptionnels :		
sur opérations de gestion et de capital	-	90
amortissements dérogatoires	15	15
	15	105
Charges exceptionnelles :		
sur opérations de gestion et de capital	-	-
dotations aux amortissements et provisions	-	-
	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	105
Impôts sur les bénéfices	(203)	(203)
Total des produits	2 352	9 772
Total des charges	(1 405)	(1 851)
RESULTAT NET	947	7 921

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces comptes ont été arrêtés le 28 mars 2012 par le Directoire.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général fixées par la loi du 30 avril 1983 et son décret du 29 novembre 1983, ainsi qu'au règlement 99-03 du CRC relatif à la réécriture du plan comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf évolution réglementaire,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Elles correspondent à des logiciels amortis en linéaire sur 36 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable de vie et de la nature des immobilisations.

Les principales durées retenues sont :

- agencements de terrains	10 ans
- constructions	de 10 à 20 ans
- agencements des constructions	de 5 à 10 ans
- autres immobilisations corporelles	de 2 à 10 ans

Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; elle est déterminée, selon les caractéristiques de chaque filiale, par rapport aux capitaux propres réestimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie de la société SAINT JEAN sont actualisés sur une période de quatre ans avec un taux d'actualisation de 9,5 %.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sur clients sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de l'ensemble des sinistres connus jusqu'à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

Les valeurs mobilières de placement et dépôts à terme sont comptabilisés pour leur valeur brute au prix d'acquisition ou de souscription. Ils sont éventuellement dépréciés au vu de leur valeur boursière en fin d'année. Le cours retenu pour procéder à cette dépréciation par comparaison avec leur valeur brute est la valeur liquidative pour les SICAV, certificats de dépôt et dépôts à terme.

Provisions

Les provisions comprennent les provisions jugées nécessaires pour couvrir l'ensemble des risques encourus. Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2011 ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 32 K€ selon la méthode rétrospective en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'une revalorisation des salaires de 2 % pour les cadres et de 1,5 % pour les non cadres, d'un taux d'actualisation de 3,80 % et d'un taux de charges sociales moyen de 45,69 %. L'intégralité de la dette actuarielle a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2011.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	31.12.2010	Augmentations	Diminutions	31.12.2011
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	8	-	-	8
Immobilisations corporelles	818	11	12	818
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	19 153	-	-	19 153
. titres SAINT JEAN	13 457	-	-	13 457
. titres SAS DU ROYANS	896	-	-	896
. titres SAINT JEAN BOUTIQUE	2	5	-	7
. autres titres	144	181	-	325
. avances aux filiales	17 751	7 067	440	24 378
TOTAL DES VALEURS BRUTES	52 929	7 264	452	59 041
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Immobilisations incorporelles	8	-	-	8
Immobilisations corporelles	667	19	12	674
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	9 580	-	694	8 886
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	10 255	19	706	9 568

Note 2 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DEPOTS A TERME

	31.12.2010	31.12.2011
CM-CIC Union Cash	3 335	-
CM-CIC Union Plus	-	757
TOTAL VMP	3 335	757
Dépôts à terme (DAT)	26 100	18 300
Intérêts à recevoir sur DAT	676	604
TOTAL DES DAT	26 776	18 904
TOTAL	30 111	19 661

La valeur au bilan correspond à la valeur liquidative des valeurs mobilières de placement et des dépôts à terme au 31 décembre 2011.

Note 3 - ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2011, la société détenait 27.088 actions propres pour un montant de 325 K€.

Note 4 - CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait, au 31 décembre 2010, à 3.779.206 euros divisé en 3.779.206 actions entièrement libérées d'un euro, s'élevait au 31 décembre 2011, à 3.408.303 euros divisé en 3.408.303 actions, à la suite de l'annulation, en date du 21 juin 2011, de 370.903 actions propres détenues par la société.

Note 5 - TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2011	71 190
Variations en cours d'exercice :	
- annulation d'actions propres	(4.444)
- distribution d'un dividende de 0,22 € par action ⁽¹⁾	(744)
- variation des provisions réglementées	(15)
- résultat de l'exercice	947
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2011 avant affectation du résultat	66 934

(1) au jour de la distribution : - dividendes pour les 3.408.303 actions composant le capital de : 760 K€
- retraitements des dividendes sur 27.088 actions propres détenues soit : (6) K€

Note 6 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

	31.12.2010	Dotations	Reprises		31.12.2011
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
Provisions réglementées	311	-	14	-	297
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges :					
. provision pour indemnités de départ en retraite	31	-	-	-	31
. provision pour impôts	100	100	-	-	200
Dépréciation des immobilisations financières :					
. sur titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	9 580	-	694	-	8 886
Dépréciation des créances sur cession GPF&A	674	-	-	-	674
TOTAL DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	10 696	100	708	-	10 088

Note 7 - ENTREPRISES LIEES

	Valeur brute	dont entreprises liées	dont hors groupe
POSTES DU BILAN			
Immobilisations financières et créances rattachées	57 891	57 891	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres créances	1 509	632	877
Emprunts et dettes financières diverses	2 439	2 439	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114	-	114
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT			
Produits de participations	269	269	-
Dépréciation des immobilisations financières	694	694	-
Intérêts et charges assimilées (produits)	251	251	-
Intérêts et charges assimilées (charges)	1	1	-

Transactions significatives effectuées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec les parties liées	Montant des transactions réalisées avec les parties liées (HT)
CIE AGRICOLE DE LA CRAU, filiale	Convention de prestations de services	175
SAINT JEAN, filiale	Convention de prestations de services	90

Note 8 - CREANCES ET DETTES

L'ensemble des créances et dettes est à échéance à moins d'un an.

Note 9 - COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Montant des charges à payer :	
. Dettes fournisseurs	100
. Dettes fiscales et sociales	52
	152
Montant des produits à recevoir :	
. Intérêts courus sur dépôts à terme	604
. Autres créances	8
	612
Montant des charges constatées d'avance :	
. Eléments d'exploitation	10

Note 10 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.2011	31.12.2010
Prestations de services	273	530
TOTAL	273	530

Le chiffre d'affaires est réalisé exclusivement en France.

Note 11 - RESULTAT FINANCIER

	31.12.2011	31.12.2010
Produits de participations	269	8 246
Produits sur VMP et DAT	849	743
Autres produits	251	145
Reprise dépréciation des titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	694	-
Total produits financiers	2 063	9 134
dont entreprises liées	1 214	8 391
Dotation pour dépréciation des titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	-	430
Intérêts sur avance	1	-
Total des charges financières	1	430
dont entreprises liées	1	430
RESULTAT FINANCIER	2 062	8 704

Note 12 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2011	31.12.2010
Produits exceptionnels divers	15	105
Charges exceptionnelles diverses	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	105

Note 13 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	1 135	(63)	1 072
Résultat exceptionnel	15	(5)	10
Provision pour impôt	-	(100)	(100)
Charges dues à l'intégration fiscale	-	(35)	(35)
TOTAL GENERAL	1 150	(203)	947

Note 14 - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de dépenses non admises dans les charges par l'administration fiscale, au titre de l'article 39-4 du même code, qui ont été comptabilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Note 15 - EFFECTIFS

Au 31 décembre 2011, SABETON employait cinq personnes.

Note 16 - REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance se sont élevés à 34 K€.

En ce qui concerne les membres du Directoire de la société, la rémunération brute versée :

- par SABETON à M. Claude GROS s'est élevée à 290 K€ dont une rémunération exceptionnelle de 100 K€. De plus, il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti, en sa qualité de Président de SAINT JEAN, une option d'achat portant sur 5 % du capital de cette dernière. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1^{er} juillet 2017.
- à M. Guillaume BLANLOEIL par SABETON s'est élevée à 12 K€ et par SAINT JEAN s'est élevée à 200 K€ dont 40 K€ de rémunération variable. De plus, il a bénéficié, au cours de l'exercice, de l'intéressement en vigueur dans la société SAINT JEAN d'un montant de 1 K€ et des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société SABETON, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti une option d'achat portant sur 5 % du capital de la société SAINT JEAN. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1^{er} juillet 2017.

Note 17 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SABETON	MAZARS		BAU-CHEVALLIER & ASSOCIES	
	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT				
Certification des comptes	15.200 €	100 %	10.200 €	100 %
Diligences directement liées	Néant		Néant	
CONSEIL	Néant		Néant	
TOTAL	15.200 €	100 %	10.200 €	100 %

Note 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Nantissement au profit de SABETON de 99.662 actions ALLAXIA et cautionnement personnel du dirigeant en garantie du remboursement du crédit vendeur de 598 K€ consenti par SABETON à E. COMPANION et du paiement des éventuels intérêts de retard.

Engagements donnés

Options d'achat consenties sur 5 % du capital de SAINT JEAN au Président de SAINT JEAN, et sur 9,3125 % à l'équipe dirigeante de SAINT JEAN, à un prix d'exercice, d'une valeur au 1^{er} juillet 2012, de 11,11 euros par action et exerçable du 1^{er} juillet 2012 au 31 juillet 2017. Ces options d'achat sont assorties d'options de vente exerçables à compter du 1^{er} juillet 2017.

Option d'achat consentie par SABETON sur 49 % du capital de SAS DU ROYANS à SAINT JEAN au prix d'exercice de 200 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAS DU ROYANS. Cette option est exerçable à compter du 1^{er} janvier 2007.

Option d'achat consentie par SABETON sur 49 % du capital de SAINT JEAN BOUTIQUE à SAINT JEAN au prix d'exercice de 10 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAINT JEAN BOUTIQUE. Cette option est exerçable à compter du 1^{er} janvier 2011.

En application de la Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative au droit individuel à la formation, le volume d'heures cumulées au titre du DIF par les salariés de la société s'élèvent à 296 heures. Aucune heure n'a, au cours de l'exercice, donné lieu à demande.

Note 19 - INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les conventions de répartition de l'impôt entre les sociétés SAINT JEAN, CIE AGRICOLE DE LA CRAU, SAS DU ROYANS, MAS DE LA PERONNE, SAINT JEAN BOUTIQUE et SABETON ont une durée expirant le 31 décembre 2012.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie.

Note 20 - ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT**Provisions réglementées**

Amortissements dérogatoires	79	
Accroissement de la dette future d'impôt au taux de 33,33 %		26

Provisions non déductibles temporairement

Provision pour congés payés	13	
Provision pour engagements de retraite	31	
Provision pour impôt	200	
Allègement de la dette future d'impôt au taux de 33,33 %		81

Note 21 - INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Résultat net de l'exercice	947	
Reprise sur l'exercice des provisions réglementées	(15)	
Impôt du fait des reprises des provisions réglementées	5	
	<hr/>	
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	937	

Filiales et participations

(en milliers d'euros)	CIE AGRICOLE DE LA CRAU 34, route d'Ecully 69570 DARDILLY	SAINT JEAN 44, av des Allobroges 26100 ROMANS	SAS DU ROYANS 44, av des Allobroges 26100 ROMANS	SAINT JEAN BOUTIQUE 44, av des Allobroges 26100 ROMANS
Capital	920	1 220	915	15
Capitaux propres autres que le capital	1 934	3 965	1 160	(6)
Quote part du capital détenue (en %)	98,17	100	49	49
Valeur comptable brute des titres détenus	19 153	13 457	896	7
Valeur comptable nette des titres détenus	10 267	13 457	896	7
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	-	12 894	11 484	-
Montant cautions et avals donnés par la société	-	-	-	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice HT	183	47 500	1 937	-
Bénéfice ou perte du dernier exercice	1 416	(116)	388	(4)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	269	-	-	-

Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SABETON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'essentiel de l'actif immobilisé de votre société étant constitué de titres de participation, nous nous sommes assurés que la valeur d'inventaire de ces titres était établie en conformité avec les principes décrits dans la note « Méthodes comptables » de l'annexe et avons vérifié le caractère raisonnable de l'évaluation retenue.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 10 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

BAU CHEVALLIER & ASSOCIES
Philippe BAU

MAZARS
Pierre BELUZE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements

soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

- Personne concernée : Madame Marlyse GROS, actionnaire de la société SABETON détenant plus de 10% des droits de vote
- Nature et objet : acquisition d'actions de la société SABETON
- Autorisation : Conseil de Surveillance du 8 février 2011

Modalités : le Conseil de Surveillance a approuvé l'acquisition, hors marché, de 340 000 actions SABETON à un prix unitaire de 12 € auprès de Madame Marlyse GROS.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

- Signature d'une convention pour la réalisation par SABETON de prestations administratives, comptables et juridiques pour le compte de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, moyennant un montant d'honoraires mensuels de 8,33 K€ hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2010, montant pouvant être révisé, le cas échéant, en fin d'année en fonction des travaux réellement réalisés.

La somme de 174,8 K€ hors taxes figure à ce titre dans les produits de l'exercice 2011.

- Signature d'une convention d'intégration fiscale avec la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU. La convention prévoit que les charges d'impôt sont supportées par la filiale comme en l'absence d'intégration fiscale. Le résultat fiscal transmis au groupe par la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU au titre de l'exercice est un bénéfice de 2 133 K€.

Cette convention a été reconduite pour une nouvelle durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 31 décembre 2012 et s'est normalement appliquée au 31 décembre 2011.

Avec la société SAINT JEAN

Signature d'une convention d'intégration fiscale avec la société SAINT JEAN

- La convention prévoit que les charges d'impôt sont supportées par la filiale comme en l'absence d'intégration fiscale. Le résultat fiscal transmis au groupe par la société SAINT JEAN au titre de l'exercice est un bénéfice de 37 K€.

Cette convention a été reconduite pour une nouvelle durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 31 décembre 2012 et s'est normalement appliquée au 31 décembre 2011.

- Octroi par votre société à la société SAINT JEAN d'une option d'achat portant sur 4.483 actions de la SAS du ROYANS exerçable à tout moment au prix d'achat de 200 € l'action, majoré d'un intérêt annuel de 4% capitalisé.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2011.

- Signature d'une convention de prestation de services avec la société SAINT JEAN prévoyant la facturation par SABETON d'honoraires d'un montant mensuel de 7,5 K€ HT, honoraires révisables en fin d'année en fonction des travaux réellement effectués.

La somme de 90,1 K€ hors taxes figure à ce titre dans les produits de l'exercice 2011.

- Octroi par SABETON à SAINT JEAN d'une option d'achat sur des actions de SAINT JEAN BOUTIQUE.

Votre Conseil de Surveillance a approuvé l'octroi par SABETON à la société SAINT JEAN d'une option d'achat portant sur 245 actions de la société SAINT JEAN BOUTIQUE au prix de 10 € l'action majoré d'un intérêt annuel de 4% capitalisé.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2011.

- Votre société s'est engagée à :
 - promettre de conférer à la Lyonnaise de Banque, à première demande de sa part, une hypothèque de premier rang sur les terrains et constructions détenus à Romans avec la SAS DU ROYANS, en garantie du remboursement d'un emprunt de 10 M€ contracté par la société SAINT JEAN,
 - se porter caution de la société SAINT JEAN en garantie du remboursement de l'emprunt et que le coût de cette caution soit refacturé à la société SAINT JEAN.

Cette dernière autorisation n'a eu aucun effet au cours de l'exercice, la Lyonnaise de Banque s'étant contentée de la promesse d'hypothèque. Par ailleurs, ces conventions n'ont plus d'effet au 31 décembre 2011 suite au remboursement anticipé de l'emprunt par la société SAINT JEAN.

Avec la société MAS DE LA PERONNE

- Signature d'une convention pour la réalisation par SABETON de prestations administratives, comptables et juridiques pour le compte de MAS DE LA PERONNE, moyennant un montant d'honoraires annuel de 2,4 K€ hors taxes, montant pouvant être révisé, le cas échéant, en fin d'année en fonction des travaux réellement réalisés.

La somme de 2,4 K€ hors taxes figure à ce titre dans les produits de l'exercice 2011.

- Signature d'une convention d'intégration fiscale avec la société MAS DE LA PERONNE. La convention prévoit que les charges d'impôt sont supportées par la filiale comme en l'absence d'intégration fiscale mais l'absence d'indemnisation de la filiale en cas de sortie du groupe fiscal. Le résultat fiscal transmis au groupe par la société MAS DE LA PERONNE au titre de l'exercice est une perte de 6 K€.

Cette convention a été reconduite pour une nouvelle durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 31 décembre 2012 et s'est normalement appliquée au 31 décembre 2011.

Avec la SAS DU ROYANS

- Signature d'une convention pour la réalisation par SABETON de prestations administratives, comptables et juridiques pour le compte de la SAS DU ROYANS, moyennant un montant d'honoraires annuel de 6 K€ hors taxes, montant pouvant être révisé, le cas échéant, en fin d'année en fonction des travaux réellement réalisés.

La somme de 6 K€ hors taxes figure à ce titre dans les produits de l'exercice 2011.

- Signature d'une convention d'intégration fiscale. La convention prévoit que les charges d'impôt sont supportées par les filiales comme en l'absence d'intégration fiscale. Le résultat fiscal transmis au groupe par la SAS DU ROYANS au titre de l'exercice est un bénéfice de 526 K€.

Cette convention a été reconduite pour une nouvelle durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 31 décembre 2012 et s'est normalement appliquée au 31 décembre 2011.

Avec la société SAINT JEAN BOUTIQUE

- Signature d'une convention d'intégration fiscale avec la société SAINT JEAN BOUTIQUE. La convention prévoit que les charges d'impôt sont supportées par la filiale comme en l'absence d'intégration fiscale. Le résultat fiscal transmis au groupe par la société SAINT JEAN BOUTIQUE au titre de l'exercice est une perte de 4 K€.

Cette convention a pris effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée restant à courir de l'option en cours au sein du groupe SABETON, à savoir jusqu'au 31 décembre 2012 et s'est normalement appliquée au 31 décembre 2011.

Avec les sociétés SAINT JEAN, COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, MAS DE LA PERONNE et SAS DU ROYANS

Signature d'une convention de gestion de trésorerie et d'avances intragroupe entre votre société et ses filiales, permettant notamment une gestion centralisée de la trésorerie au sein du groupe.

Cette convention a trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2011. Votre société a perçu à ce titre une somme nette de 250,6 K€, présentée en résultat financier au 31 décembre 2011.

Avec les membres du Directoire

Attribution à Monsieur Claude GROS et à Monsieur Guillaume BLANLOEIL, d'une option d'achat portant, pour chacun, sur 80 000 actions soit 5% du capital de la société SAINT JEAN. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1^{er} juillet 2017.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 10 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

BAU CHEVALLIER & ASSOCIES
Philippe BAU

MAZARS
Pierre BELUZE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE SABETON

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SABETON et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 10 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

BAU CHEVALLIER & ASSOCIES
Philippe BAU

MAZARS
Pierre BELUZE

ORDRE DU JOUR

- Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Affectation du résultat et détermination du dividende.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Approbation des opérations et conventions visées au rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-88 du Code de commerce.
- Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement de mandats des membres du Conseil de Surveillance.
- Autorisation au Directoire pour intervenir en bourse sur les actions de la société.
- Fixation des jetons de présence attribués aux membres du Conseil de Surveillance.

PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir un bénéfice de 946.679,76 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 946.679,76 € de la façon suivante :

- versement d'un dividende total de : 749 826,66 €
représentant un dividende de 0,22 € par action que nous vous proposons de verser aux 3.408.303 actions
composant le capital au jour de la rédaction de ce rapport,
- le solde : 196 853,10 €
étant affecté au compte « autres réserves »

Chaque action recevra ainsi un dividende de 0,22 € qui, conformément aux dispositions légales en vigueur, ouvrira droit, pour les personnes physiques domiciliées en France et n'ayant pas opté pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 21 % hors prélèvements sociaux, à un abattement de 40 %.

Ce dividende sera payé à compter du 29 juin 2012 à la Lyonnaise de Banque.

Les actions SABETON détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2008	0,21 €	40 %
2009	0,23 €	40 %
2010	0,22 €	40 %

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir un bénéfice consolidé part du groupe de 1.573.356 €.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, déclare approuver successivement chacune des conventions qui y sont énoncées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie, sur proposition du Directoire, la cooptation de Monsieur Marc CHAPOUTHIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la société en remplacement de Monsieur Pierre CHAPOUTHIER pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société CG & ASSOCIES pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Marc CHAPOUTHIER pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Martine COLLONGE pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Laurent DELTOUR pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur François MAURISSEAU pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Chantal BEJAR pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Directoire à procéder à l'achat par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital de la société.

Les actions pourront être achetées, sur décision du Directoire, par ordre de priorité décroissant, en vue de :

- l'annulation partielle ou totale des actions, dans les conditions fixées par la quatorzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 21 juin 2011,
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- leur attribution ou cession aux salariés ou dirigeants de la société ou du groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans le cadre de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise.

L'Assemblée Générale autorise le Directoire à se prévaloir, lorsque les conditions sont réunies, des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 permettant aux émetteurs, dont le marché des titres est très peu liquide, d'acheter jusqu'à 50 % du volume quotidien moyen.

L'Assemblée Générale décide que :

- le prix maximum d'achat sera de 15 € par action,
- le montant maximal des fonds que la société pourra consacrer à l'opération est de 5 Millions d'euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, y compris par achats ou cessions de blocs de titres, à tout moment, y compris en période d'offre publique, par applications hors marché et par utilisation de produits dérivés, la part réalisée par achats de blocs de titres, par applications hors marché ou par utilisation de produits dérivés pouvant atteindre l'intégralité du programme.

Le Directoire donnera aux actionnaires dans son rapport à l'assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour exécuter les décisions prises dans le cadre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix huit mois.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de fixer à 40.000 euros le montant global des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à décision contraire.

Etat de situation financière

ACTIF	Note	31.12.2011 IFRS	31.12.2010 IFRS
(en milliers d'euros)		Net	Net
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	3.1	5 931	5 931
Autres immobilisations incorporelles	3.2	176	213
Immobilisations corporelles	3.3	29 216	28 777
Immeubles de placement	3.4	2 031	2 133
Autres actifs non courants	3.5	18	15
Actifs d'impôts non courants		-	-
Total actifs non courants		37 372	37 069
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.6	2 475	2 052
Clients et comptes rattachés	3.7	4 909	4 870
Autres actifs courants	3.8	2 218	3 618
Actifs d'impôts courants		179	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	21 661	30 679
Total actifs courants		31 442	41 219
TOTAL DE L'ACTIF		68 814	78 288

PASSIF	Note	31.12.2011 IFRS	31.12.2010 IFRS
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	3 408	3 779
Réserves consolidées	4.2	47 029	50 789
Titres en auto-contrôle		325	145
Résultat de l'exercice part du groupe		1 573	1 417
Intérêts minoritaires		52	31
Total capitaux propres		52 387	56 161
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	4.3	1 206	6 808
Passifs d'impôts non courants	4.4	2 391	2 580
Provisions à long terme	4.5	611	571
Autres passifs non courants	4.6	1 056	1 185
Total passifs non courants		5 264	11 144
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.7	6 817	5 416
Emprunts à court terme	4.3	3	3
Emprunts et dettes financières à long terme courants	4.3	441	1 432
Passifs d'impôts courants		-	383
Autres passifs courants	4.9	3 902	3 749
Total passifs courants		11 163	10 983
TOTAL DU PASSIF		68 814	78 288

Etat de résultat global

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2011 IFRS	31.12.2010 IFRS
Chiffre d'affaires	5.1	46 201	46 845
Achats consommés		(19 089)	(18 472)
Charges de personnel	5.2	(12 324)	(11 740)
Charges externes		(10 419)	(10 328)
Impôts et taxes		(1 069)	(1 044)
Dotations aux amortissements		(4 734)	(4 696)
Dotations aux provisions		(85)	(130)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		74	(38)
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	272	349
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(1 173)	746
Autres produits opérationnels	5.4	2 829	240
Autres charges opérationnelles	5.5	(11)	(370)
RESULTAT OPERATIONNEL		1 645	616
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5.6	860	934
Coût de l'endettement financier brut	5.7	(282)	(352)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		578	582
RESULTAT AVANT IMPOT		2 223	1 198
Autres produits et charges financières		14	-
Convention avec l'Etat		-	902
Charge d'impôts	5.8	(638)	(678)
RESULTAT NET		1 599	1 422
RESULTAT NET PART DU GROUPE		1 573	1 417
RESULTAT NET REVENANT AUX MINORITAIRES		26	5
RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION	5.9	0,44 €	0,38 €
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE PAR ACTION	5.9	0,44 €	0,38 €

Etat des autres éléments du résultat global consolidé	31.12.2011 IFRS	31.12.2010 IFRS
RESULTAT NET	1 599	1 422
Autres éléments du résultat global	-	-
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL	1 599	1 422
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL - PART DU GROUPE	1 573	1 417
TOTAL DU RESULTAT REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES	26	5

Etat des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Résultat enregistré en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 31 décembre 2009 en normes IFRS	3 779	9 558	42 379	-	55 716	180	55 896
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves			(135)		(135)		(135)
Dividendes			(868)		(868)	(154)	(1 022)
Résultat global total de l'exercice			1 417		1 417	5	1 422
Capitaux propres au 31 décembre 2010 en normes IFRS	3 779	9 558	42 793	-	56 130	31	56 161
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves	(371)				(371)		(371)
Opérations sur titres autodétenus			(4 253)		(4 253)		(4 253)
Dividendes			(744)		(744)	(5)	(749)
Résultat global total de l'exercice			1 573		1 573	26	1 599
Capitaux propres au 31 décembre 2011 en normes IFRS	3 408	9 558	39 369	-	52 335	52	52 387

Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net consolidé (1)	1 599	1 422
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements et aux provisions (2)	4 776	3 903
Plus et moins-values de cession	(1)	192
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	6 374	5 517
Coût de l'endettement financier net	(578)	(582)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	638	678
Impôt versé	(1 389)	(799)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et après impôt	5 045	4 814
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 225	811
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (A)	7 270	5 625
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 904)	(4 164)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8	9
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	2	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
Variation des prêts et avances consentis	(5)	1
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(4 899)	(4 154)
Achats d'actions propres	(4 625)	(135)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(744)	(869)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	(5)	(154)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-	71
Remboursements d'emprunts (y compris les contrats de location financement)	(6 594)	(1 551)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	578	583
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	(11 390)	(2 055)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE D = (A + B + C)	(9 019)	(584)
TRESORERIE D'OUVERTURE	30 676	31 260
TRESORERIE DE CLOTURE	21 657	30 676

(1) Y compris intérêts minoritaires

(2) A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant

Rapprochement de la trésorerie de clôture et d'ouverture avec le bilan	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif	21 661	30 679	31 263
Emprunts à court terme (concours bancaires courants)	(4)	(3)	(3)
Soit trésorerie nette présente dans le tableau des flux de trésorerie	21 657	30 676	31 260

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de la société SABETON, dont le siège social est à Dardilly (69570) – 34, route d'Ecully, d'une durée de 12 mois, arrêtés par le Directoire du 28 mars 2012.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Convention avec l'Etat :

Par décision en date du 26 juillet 2011, le Conseil d'Etat a annulé :

- l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 8 septembre 2008,
- le jugement du Tribunal Administratif de Marseille du 27 octobre 2005,
- le titre exécutoire n°338.

En conséquence :

- l'Etat a remboursé à la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU un montant de 2,76 M€ intérêts compris,
- la somme de 1,47 M€, intérêts compris, qui avait été séquestrée, en garantie des titres exécutoires émis à la demande de l'Etat, a été restituée à la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU.

Actions propres :

SABETON a acheté au cours de l'exercice 385 383 actions propres pour un montant total de 4,6 M€ et a annulé en juin 2011, 370 903 actions pour un montant total de 4,4 M€.

Saint Jean :

SAINT JEAN a remboursé par anticipation un emprunt bancaire de 5,2 M€.

1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2011 est le suivant :

SOCIETES	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2011	2010	2011	2010	2011	2010
SABETON SA	958.505.729		-	-	-	Mère	Mère
CIE AGRICOLE DE LA CRAU SA	542.079.124	98,17 %	98,17 %	98,17 %	98,17 %	IG	IG
SAINT JEAN SAS	311.821.268	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
SAS DU ROYANS	439.713.330	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
MAS DE LA PERONNE SAS	444.248.272	98,17 %	98,17 %	100 %	100 %	IG	IG
SCI BEMOL	480.889.955	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
SCI LES DODOUX	325.298.610	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
SAINT JEAN BOUTIQUE SAS	529.137.044	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
VILLAGE DE LA PERONNE SNC ⁽¹⁾	534.496.005	98,17 %	-	100 %	-	IG	-

IG : intégration globale

(1) constituée en juillet 2011

L'évolution du périmètre ne concerne que la création de la société VILLAGE DE LA PERONNE, sans activité à la clôture.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes de consolidation

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de SABETON sont établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2011 et tel que publié par l'IASB.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes sauf évolutions réglementaires. Les nouvelles normes obligatoires au 31 décembre 2011 n'ont pas d'effet sur les comptes consolidés.

Aucune norme publiée, mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2011, n'est appliquée par anticipation et aucun impact significatif n'est anticipé du fait de ces normes.

2.2. Modalités retenues

GENERALITES

La consolidation est effectuée sur la base des comptes et documents sociaux arrêtés au 31 décembre 2011 par chaque société. Certains retraitements spécifiques sont effectués comme précisé ci-après.

ECARTS D'EVALUATION

Les écarts d'évaluation représentent la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre les coûts d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les acquisitions et cessions réalisées antérieurement au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraitées en application de l'option offerte par IFRS 3.

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs. Les principes retenus sont détaillés dans la note sur la dépréciation des immobilisations incorporelles.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement ont été évalués à leur juste valeur au 1^{er} janvier 2004 lors du passage aux normes IFRS, date à laquelle la norme IAS 40 a été appliquée par anticipation. Pour les exercices suivants, il a été décidé de ne pas enregistrer les variations de juste valeur.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Type de composant	Bureaux de Dardilly	
	% total	Durée
Gros œuvre	30	(1) Néant
Façade	15	30 ans
Installations générales et techniques	30	15 ans
Agencements	25	10 ans

(1) La valeur résiduelle nette de frais de sortie au 31 décembre 2011 étant au moins égale à la juste valeur du 1^{er} janvier 2004, aucun amortissement n'est constaté sur le composant « gros œuvre ».

D'après une évaluation faite par un expert immobilier au 31 décembre 2009 et en absence d'indice de perte de valeur depuis cette évaluation, la juste valeur des bureaux de DARDILLY est supérieure à la valeur nette comptable de ces derniers dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les procédés et droits similaires correspondant aux droits d'usage des logiciels acquis par le groupe. Ces logiciels sont amortis selon leur durée probable d'utilisation, soit trois et cinq ans.

La valeur brute des immobilisations inscrites à l'actif du bilan correspond à leur coût historique amorti, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ayant fait l'objet d'une réévaluation. Cette réévaluation n'a pas été retraitée en raison de son caractère non significatif. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives :

		Matériels réévalués ⁽¹⁾
Gros œuvres des constructions	30 ans	
Façades.....	25 ans	
Installations générales et techniques	10 ans	
Agencements des constructions	10 ans	
Matériels	5 ans	3 – 10 ans
Installations générales	5 à 10 ans	
Matériels de transport	4 ans	
Matériels de bureau et informatique	3 ans	
Mobiliers	5 ans	

(1) Les matériels industriels issus des sociétés absorbées ETS ROCHAT et JACQUES PELLERIN SA ont été réévalués à la juste valeur lors de la prise de contrôle de ces sociétés. Les durées d'amortissement ont également été revues en fonction de l'ancienneté du matériel ainsi que de son importance.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de valeur est mis en place une fois par an au minimum au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté conformément à IAS 14 dans le cadre de la présentation de l'information sectorielle.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à cette valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, hors écarts d'acquisition, s'apprécie au cours d'un exercice et qu'elle excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité

Il existe deux unités génératrices de trésorerie :

- Gestion de Patrimoine (sociétés SABETON et CIE AGRICOLE DE LA CRAU),
- Agroalimentaire (sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX et SCI BEMOL).

Les écarts d'acquisition, au 31 décembre 2011, sont affectés à chaque unité génératrice de trésorerie de la façon suivante :

Unité génératrice de trésorerie	31.12.2011	31.12.2010
Gestion de Patrimoine	313	313
Agroalimentaire	5 618	5 618
TOTAL	5 931	5 931

UGT Gestion de patrimoine :

Les biens fonciers et immobiliers de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU ont été évalués au cours de l'année 2010 à 12.576 K€ par un expert National Agrée par la Cour de Cassation. Cette valeur est supérieure aux valeurs inscrites à l'actif du bilan consolidé.

UGT Agroalimentaire :

Les tests de dépréciation au 31 décembre 2011 réalisés pour le secteur « Agroalimentaire », sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie, n'entraînent la constatation d'aucune dépréciation. Les principaux paramètres pris en compte sont les suivants :

- horizon des prévisions : 4 ans
- prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance nul à l'infini
- taux d'actualisation de 9,50 % déterminé à partir du taux sans risque (taux des OAT à 10 ans : 3,5 %), majoré d'une prime de risque de marché de 6 %, d'un coefficient bêta de 1.

Ce taux d'actualisation prend en compte de manière raisonnable les aléas qui pourraient avoir une incidence significative sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable des UGT.

STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués :

- au dernier prix d'achat connu pour les matières premières et emballages,
- au coût de production pour les produits finis.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur du marché à la clôture de l'exercice.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur coût historique.

Les créances douteuses sont dépréciées de manière à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de dépôts à terme et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs.

Les valeurs mobilières de placement et les dépôts à terme sont réévalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements sont reclassées en autres passifs non courants.

PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2011 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 522 K€ selon la méthode rétrospective en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'un taux d'actualisation de 3,80 % et des paramètres suivants :

	Taux de revalorisation des salaires	Taux de charges sociales
SABETON	1,5 % non cadre et 2,0 % cadre	45,69 %
CIE AGRICOLE DE LA CRAU	2,0 %	41,17 %
SAINT JEAN	1,0 %	42,97 %

L'intégralité de la dette actuarielle est provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2011. Les écarts actuariels sont enregistrés en résultat.

IMPOTS DIFFERES (actifs ou passifs d'impôts non courants)

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant :

- du décalage dans le temps entre les traitements comptables et fiscaux de certains produits ou charges,
- de la comptabilisation des écarts d'évaluation constatés lors de la première consolidation d'une filiale,
- des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportables dont la récupération semble probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés par entité fiscale.

Les impôts différés sont évalués en fonction des taux fiscaux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation étant françaises, le taux d'impôt retenu est de 33,1/3 %.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. Ils sont regroupés, selon le cas, dans le poste « actifs d'impôts non courants » ou « passifs d'impôts non courants ».

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il est enregistré, selon le cas, en « actifs d'impôts courants » ou « passifs d'impôts courants ».

OPERATIONS FONDEES SUR DES ACTIONS ET ASSIMILES

La société SABETON a consenti des options d'achat sur 5 % du capital de SAINT JEAN au Président de SAINT JEAN, et sur 9,3125 % à l'équipe dirigeante de SAINT JEAN à un prix d'exercice, d'une valeur au 1^{er} juillet 2011, de 11,11 euros par action et exerçables du 1^{er} juillet 2012 au 31 juillet 2017. Ces options sont subordonnées à la réalisation de certaines conditions de présence dans l'entreprise. Ces options d'achat sont, par ailleurs, assorties d'options de vente exerçables à compter du 1^{er} juillet 2017, dont le prix est basé sur des critères de performance financière et économique.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements provenant de ces options doivent être comptabilisés en « passifs financiers ».

Cependant, la formule d'évaluation de ces options de vente est basée sur les performances futures de SAINT JEAN en retenant des critères de rentabilité et de développement à la date d'exercice des options.

En conséquence, les options de vente, exerçables à compter du 1^{er} juillet 2017, ne pouvant pas être évaluées de façon fiable, ne sont pas comptabilisées mais mentionnées en engagements hors bilan à la note 6.6.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constaté pour la juste valeur des montants reçus ou à recevoir en tenant compte des éventuelles remises et ristournes. En ce qui concerne les ventes de biens, elles sont enregistrées lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir à la livraison.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

2.3. Flux de trésorerie consolidés

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'autofinancement est défini comme étant la somme du résultat net des sociétés intégrées, des dotations aux amortissements et provisions, hors dépréciations sur actif circulant.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Ecart d'acquisition des titres consolidés

SOCIETES	31.12.2010	Valeur brute			31.12.2011	Valeur nette	
		Entrée	Variation de périmètre	Sortie		31.12.2010	31.12.2011
Sous-groupe C.A.I.C (1)	1 214	-	-	-	1 214	1 214	1 214
J. PELLERIN (2)	4 376	-	-	-	4 376	4 376	4 376
ETS ROCHAT (2)	341	-	-	-	341	341	341
TOTAL	5 931	-	-	-	5 931	5 931	5 931

(1) filiale de SABETON absorbée par cette dernière en novembre 2000

(2) filiales de SAINT JEAN absorbées par cette dernière à effet du 1^{er} janvier 2008

SOCIETES	Valeur écart d'acquisition	Affectation aux U.G.T.	
		Gestion de Patrimoine	Agroalimentaire
Sous-groupe C.A.I.C.	1 214	313	901
J.PELLERIN	4 376	-	4 376
ETS ROCHAT	341	-	341
TOTAL	5 931	313	5 618

3.2. Immobilisations incorporelles

	31.12.2010	Acquisition / dotation	Cession / reprise	31.12.2011
VALEURS BRUTES				
Logiciels	767	49	39	777
TOTAL	767	49	39	777
AMORTISSEMENTS				
Logiciels	(554)	(86)	(39)	(601)
TOTAL	(554)	(86)	(39)	(601)
MONTANT NET	213	(37)	-	176

3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.2010	Acquisition / dotation	Cession / reprise	31.12.2011
VALEURS BRUTES				
Terrains (crédit-bail)	266	-	-	266
Autres terrains	1 660	24	-	1 684
Constructions (crédit-bail)	3 051	-	-	3 051
Autres constructions	21 469	1 592	-	23 061
Inst tech., matériel et outillage	23 382	1 562	1 169	23 775
Autres	3 794	2 281	115	5 960
Immobilisations en cours	615	(409)	-	206
Avances et acomptes	62	(54)	-	8
TOTAL	54 299	4 995	1 284	58 010
AMORTISSEMENTS				
Terrains	(131)	(8)	-	(139)
Constructions (crédit-bail)	(1 231)	(178)	-	(1 409)
Autres constructions	(6 303)	(1 359)	-	(7 662)
Inst tech., matériel et outillage	(16 077)	(2 427)	(1 166)	(17 338)
Autres	(1 780)	(576)	(110)	(2 246)
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL	(25 522)	(4 548)	(1 276)	(28 794)
MONTANT NET	28 777	447	8	29 216

3.4. Immeubles de placement

	31.12.2010	Acquisition / dotation	Cession / reprise	31.12.2011
VALEURS BRUTES DES TERRAINS				
- Dardilly	807	-	-	807
TOTAL	807	-	-	807
VALEURS BRUTES DES CONSTRUCTIONS				
- Dardilly	2 040	-	-	2 040
TOTAL	2 040	-	-	2 040
AMORTISSEMENTS				
- Dardilly	(714)	(102)	-	(816)
TOTAL	(714)	(102)	-	(816)
MONTANT NET	2 133	(102)	-	2 031

3.5. Autres actifs non courants

	31.12.2010	Acquisition / dotation	Cession / reprise	31.12.2011
Autres titres immobilisés	2	-	2	-
Créances rattachées à des participations	-	15	-	15
Autres immobilisations financières	13	-	10	3
Dépréciations	-	-	-	-
MONTANT NET	15	15	12	18

3.6. Stocks et en-cours

	31.12.2011	31.12.2010
Stocks matières premières	1 943	1 594
Stocks produits finis	532	458
Dépréciations	-	-
MONTANT NET	2 475	2 052

3.7. Clients et comptes rattachés

	31.12.2011	31.12.2010
Créances clients	4 895	4 854
Créances douteuses	201	180
Dépréciations des créances douteuses	(187)	(164)
MONTANT NET	4 909	4 870

L'ensemble des créances clients est exigible à moins d'un an.

Dépréciation des créances douteuses

Provision au 31.12.2010	Dotation	Reprise		Reclassement	Provision au 31.12.2011
		Utilisée	Non utilisée		
164	25	-	3	-	186

Etat des créances échues et non dépréciées

	31.12.2011		
	Créances échues	Montant déprécié	Créances échues non dépréciées
CIE AGRICOLE DE LA CRAU	19	19	-
SAINT JEAN	642	182	460
TOTAL	661	201	460

Les créances échues n'ont pas été complètement dépréciées car il est estimé que leur valeur probable de réalisation est égale à leur valeur comptable nette. Pour l'essentiel, ces créances sont échues depuis moins de trois mois et ont été, pour la plupart, encaissées en 2012.

Il existe un client avec lequel le groupe a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total consolidé. Ce dernier relève du secteur « agroalimentaire ».

	Chiffre d'affaires	En % du chiffre d'affaires consolidé
Client 1	5.514	11,93 %

3.8. Autres actifs courants

	31.12.2011	31.12.2010
Avances et acomptes sur commandes	20	38
Etat, TVA et autres créances	1 821	3 248
Autres créances en valeur brute	1 841	3 286
Dépréciations des créances	(674)	(674)
Autres créances en valeur nette	1 167	2 612
Charges constatées d'avance	1 051	1 006
MONTANT NET	2 218	3 618

L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an.

3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2011	31.12.2010
SICAV	804	3 390
Actions et obligations	824	16
TOTAL DES VMP	1 628	3 406
Dépréciations	-	-
MONTANT NET DES VMP	1 628	3 406
Dépôts à terme (DAT)	18 905	26 776
Disponibilités	1 128	497
MONTANT NET DES VMP, DAT ET DISPONIBILITES	21 661	30 679

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Valeur nominale	Total
Début de l'exercice	3 779 206	1 €	3 779 206 €
FIN DE L'EXERCICE	3 408 303	1 €	3 408 303 €

(1) complètement libérées

L'Assemblée Générale du 21 juin 2011 a décidé l'annulation de 370.903 actions d'une valeur de 4.444.408 € par réduction de capital de 370.903 € et prélèvement sur les réserves de 4.073.505 €.

4.2. Réserves attribuables au groupe

	31.12.2011	31.12.2010
Prime d'émission	9 559	9 559
Réserve légale	420	420
Report à nouveau	-	-
Réserves consolidées	37 375	40 955
TOTAL	47 354	50 934

4.3. Echancier des emprunts

	31.12.2011	31.12.2010
Moins d'un an	444	1 435
Un an à cinq ans	1 092	4 932
Plus de cinq ans	114	1 876
TOTAL	1 650	8 243

Les dettes relatives aux contrats de crédit-bail immobilier, comprises dans le tableau ci-dessus, sont échelonnées de la façon suivante :

	Total
Moins d'un an	149
Un an à cinq ans	540
Plus de cinq ans	38
TOTAL	727

4.4. Passifs d'impôts non courants

Le solde net des impôts différés passifs résultant de la compensation des impôts différés actifs et passifs compensés par entité fiscale, qui s'élève à 2.391 K€ au 31 décembre 2011, se présente comme suit :

	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Décalages temporaires	249	230	19
Ecarts d'évaluation	(902)	(1 015)	113
Retraitements / éliminations	(1 738)	(1 795)	57
TOTAL	(2 391)	(2 580)	190

4.5. Provisions à long terme

	31.12.2010	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	31.12.2011
Autres provisions pour risques	109	-	-	20	89
Provision pour indemnités de départ en retraite	462	60	-	-	522
TOTAL	571	60	-	20	611

La ventilation de la charge de l'exercice concernant la provision pour indemnités de départ en retraite est donnée dans le tableau ci-dessous :

Provision pour indemnités de départ en retraite à l'ouverture de l'exercice 2010	462
Coût des services rendus	81
Coût financier (désactualisation)	20
Indemnités versées	(18)
Ecarts actuariels	(23)
Charge comptabilisée pendant l'exercice ⁽¹⁾	60
Provision pour indemnités de départ en retraite à la clôture de l'exercice 2011	522

(1) charge comptabilisée intégralement dans les dotations aux provisions

4.6. Autres passifs non courants

	31.12.2011	31.12.2010
Subventions d'investissements	1 056	1 185

4.7. Fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2011	31.12.2010
Dettes sur immobilisations	504	366
Fournisseurs	6 313	5 050
TOTAL	6 817	5 416

4.8. Passifs d'impôts courants

	31.12.2011	31.12.2010
Impôt exigible	-	383

4.9. Autres passifs courants

	31.12.2011	31.12.2010
Dettes fiscales et sociales	3 693	3 490
Autres dettes	199	250
Comptes de régularisation	10	9
TOTAL	3 902	3 749

4.10. Instruments financiers

	31.12.2011		Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances, dettes	Actifs financiers dont la juste valeur se réévalue par le résultat
Immobilisations financières	18	18	18	-
Clients	4 910	4 910	4 910	-
Autres actifs courants	2 397	2 397	2 397	-
Equivalents de trésorerie	1 628	1 628	-	1 628
Disponibilités et dépôts à terme (DAT)	20 033	20 033	-	20 033
Actifs financiers	28 986	28 986	7 325	21 661
Emprunts non courants	1 206	1 206	1 206	-
Emprunts à court terme	444	444	444	-
Fournisseurs et comptes rattachés	6 817	6 817	6 817	-
Autres passifs courants	3 902	3 902	3 902	-
Passifs financiers	12 369	12 369	12 369	-

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

	31.12.2011	31.12.2010
Production vente de biens	45 908	46 462
Production vente de services	293	383
TOTAL	46 201	46 845

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 728 K€ contre 657 K€ en 2010.

5.2. Charges de personnel et effectifs du groupe

Charges de personnel	31.12.2011	31.12.2010
Salaires et traitements	8 576	8 362
Charges sociales	3 748	3 378
Participation des salariés	-	-
TOTAL	12 324	11 740

Effectifs des sociétés intégrées globalement	31.12.2011	31.12.2010
Cadres	35	32
Agents de maîtrise	59	55
Employés	20	21
Ouvriers	172	174
TOTAL	286	282

5.3. Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.2011	31.12.2010
Reprises subventions d'investissements	28	8
Transferts de charges	161	209
Reprises d'amortissements / reprises de provisions	132	194
Autres produits et charges d'exploitation	(49)	(62)
TOTAL	272	349

5.4. Autres produits opérationnels

	31.12.2011	31.12.2010
Prix de cession des immobilisations	8	9
Reprises de provisions	20	125
Autres produits ⁽¹⁾	2 801	106
TOTAL	2 829	240

(1) dont 2,76 M€ relatifs à la Cie Agricole de la Crau (cf. faits caractéristiques de l'exercice)

5.5. Autres charges opérationnelles

	31.12.2011	31.12.2010
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(7)	(200)
Dotations aux provisions	(2)	(112)
Autres charges opérationnelles	(2)	(58)
TOTAL	(11)	(370)

5.6. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	31.12.2011	31.12.2010
Intérêts sur dépôts à terme	836	855
Produits financiers divers	-	39
Produits nets sur cessions de VMP	24	40
TOTAL	860	934

5.7. Coût de l'endettement financier brut

	31.12.2011	31.12.2010
Intérêts et charges assimilées	(282)	(352)
TOTAL	(282)	(352)

5.8. Charge d'impôts

	31.12.2011	31.12.2010
Impôt exigible	828	1 016
Impôt différé	(190)	(338)
TOTAL	638	678

Le calcul de l'impôt est le suivant :

Résultat consolidé avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition	2 237	
Décalages fiscaux permanents	71	
Soit base soumise au taux normal de 33,33 %	2 308	
Charge d'impôts correspondante	769	
Gains liés à l'utilisation des déficits précédemment non activés	-	
Crédits d'impôts et divers	(132)	
TOTAL	637	

5.9. Résultat net par action

Les modalités de calcul du résultat net par action ont été précisées dans les règles et méthodes comptables.

	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net du groupe par action non dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 582 546	3 779 206
Résultat net du groupe total	1 573 356	1 417 416
Résultat net du groupe par action non dilué	0,44	0,38
Résultat net du groupe par action dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 582 546	3 779 206
Résultat net du groupe total	1 573 356	1 417 416
Résultat net du groupe par action dilué	0,44	0,38

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Evaluation des risques

RISQUES DE CREDIT

Il s'agit essentiellement du risque de recouvrement des créances clients. Un contrôle est fait régulièrement à l'aide d'états comptables établis par échéance.

RISQUES DE TAUX ET SUR LES PLACEMENTS

Un contrat de crédit bail immobilier a été souscrit en janvier 2002 portant sur un ensemble immobilier situé dans la zone industrielle des Georgeonnes 26302 Bourg de Péage, dont le solde au 31 décembre 2011 est de 727 K€. Celui-ci est soumis à un taux variable (Euribor 3 mois). La SCI DODOUX a contracté un emprunt à taux variable, dont le solde est de 69 K€ au 31 décembre 2011.

Il n'existe également aucun risque concernant la trésorerie, l'ensemble des placements étant exclusivement constitué de SICAV monétaires et de dépôts à terme.

RISQUES DE LIQUIDITE

Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. La situation de trésorerie au 31 décembre 2011 est positive.

RISQUES SUR LES MATIERES PREMIERES

Les produits fabriqués par SAINT JEAN sont composés de différentes matières premières (blés, produits laitiers, oeufs, viandes..) dont les prix ne varient pas forcément dans le même sens. Il n'existe aucun marché dont le prix de vente ne soit pas réajustable. Par contre, la capacité de la société SAINT JEAN à passer des hausses tarifaires est intimement liée à l'environnement concurrentiel.

RISQUES JURIDIQUES

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

6.2. Engagements ou opérations avec les parties liées

Les parties liées concernent l'ensemble des mandataires sociaux de SABETON et de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU. Il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées hormis les éléments de rémunération mentionnés ci-dessous.

6.3. Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance de SABETON s'élèvent à 34 K€ et aux membres du Conseil d'Administration de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU à 1,8 K€.

En ce qui concerne les organes de direction de la société, la rémunération brute versée :

- par SABETON à M. Claude GROS s'est élevée à 290 K€ dont une rémunération exceptionnelle de 100 K€. De plus, il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti, en sa qualité de Président de SAINT JEAN, une option d'achat portant sur 5 % du capital de cette dernière. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1^{er} juillet 2017.
- à M. Guillaume BLANLOEIL par SABETON s'est élevée à 12 K€ et par SAINT JEAN s'est élevée à 200 K€ dont 40 K€ de rémunération variable. De plus, il a bénéficié, au cours de l'exercice, de l'intéressement en vigueur dans la société SAINT JEAN d'un montant de 1 K€ et des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société SABETON, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti une option d'achat portant sur 5 % du capital de la société SAINT JEAN. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1^{er} juillet 2017.

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SABETON et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale

	MAZARS		BAU-CHEVALLIER & ASSOCIES	
	Montant HT	%	Montant HT	%
SABETON				
Certification des comptes	15.200 €	100 %	10.200 €	100 %
Diligences directement liées	Néant		Néant	
Conseil	Néant		Néant	
FILIALES				
Certification des comptes	30.100 €	100 %	7.250 €	100 %
Diligences directement liées	Néant		Néant	
Conseil	Néant		Néant	
TOTAL	45.300 €	100 %	17.450 €	100 %

6.5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée ci-après selon l'approche du management et du suivi des performances au sein du groupe.

DEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs retenus pour la présentation de l'information sectorielle reprennent les principales activités exercées par les entités économiques composant le groupe SABETON, à savoir : l'agroalimentaire pour les sociétés SAINT JEAN, SAINT JEAN BOUTIQUE, SAS DU ROYANS, SCI BEMOL et SCI LES DODOUX et la gestion de patrimoine pour les sociétés SABETON et CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

Les sociétés MAS DE LA PERONNE et VILLAGE DE LA PERONNE, sans activité au cours de l'exercice, n'ont pas été retenues dans l'information sectorielle.

RESULTAT SECTORIEL

AU 31 DECEMBRE 2011	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	46 042	280	(118)	(2)	46 201
Autres produits de l'activité		243	(243)		
Achats consommés	(19 080)	(9)			(19 089)
Charges de personnel	(11 452)	(873)			(12 325)
Charges externes	(9 665)	(867)	118	(5)	(10 419)
Impôts et taxes	(1 022)	(46)			(1 069)
Dotation aux amortissements	(4 613)	(121)			(4 734)
Dotation aux provisions	(80)	(6)			(85)
Autres produits et charges	380	(35)			346
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	510	(1 434)	(243)	(7)	(1 173)
Autres produits et charges opérationnels	46	2 772			2 818
Convention avec l'Etat					
RESULTAT OPERATIONNEL	556	1 338	(243)	(7)	1 645
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(519)	854	243	-	578
Autres produits et charges financiers		14			14
Charge d'impôts	139	(776)			(638)
RESULTAT NET	176	1 429	-	(7)	1 599

AU 31 DECEMBRE 2010	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	46 789	178	(118)	(2)	46 846
Autres produits de l'activité		145	(145)		
Achats consommés	(18 464)	(8)			(18 472)
Charges de personnel	(10 871)	(870)			(11 740)
Charges externes	(9 793)	(649)	118	(4)	(10 328)
Impôts et taxes	(999)	(45)			(1 044)
Dotation aux amortissements	(4 576)	(120)			(4 696)
Dotation aux provisions	(125)	(5)			(130)
Autres produits et charges	343	(32)			311
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2 304	(1 407)	(145)	(7)	746
Autres produits et charges opérationnels	(291)	160			(131)
Convention avec l'Etat		902			902
RESULTAT OPERATIONNEL	2 014	(344)	(145)	(7)	1 518
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(485)	921	145	-	582
Autres produits et charges financiers					
Charge d'impôts	321	(998)			(678)
RESULTAT NET	1 850	(421)	-	(7)	1 422

BILAN SECTORIEL

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2011	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecarts d'acquisition	5 618	313			5 931
Autres immobilisations incorporelles	176				176
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	28 272	2 976			31 248
Autres actifs non courants	18	38 789	(38 738)	(51)	18
Actifs d'impôts non courants					
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	34 084	42 078	(38 738)	(51)	37 372
Stocks et en-cours	2 475				2 475
Clients et comptes rattachés	4 908	1			4 910
Autres actifs courants	2 539	144	(465)		2 218
Actifs d'impôts courants		179			179
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 107	20 506		47	21 661
TOTAL ACTIFS COURANTS	11 029	20 831	(465)	47	31 443
TOTAL DE L'ACTIF	45 113	62 910	(39 203)	(4)	68 814

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2010	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecarts d'acquisition	5 617	313			5 930
Autres immobilisations incorporelles	214				214
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	27 824	3 085			30 910
Autres actifs non courants	15	31 723	(31 666)	(56)	15
Actifs d'impôts non courants					
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	33 670	35 121	(31 666)	(56)	37 068
Stocks et en-cours	2 052				2 052
Clients et comptes rattachés	4 864	14	(8)		4 870
Autres actifs courants	2 086	1 568	(36)		3 619
Actifs d'impôts courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	453	30 172		54	30 679
TOTAL ACTIFS COURANTS	9 455	31 755	(44)	54	41 220
TOTAL DE L'ACTIF	43 125	66 876	(31 710)	(2)	78 288

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2011	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis		3 408			3 408
Autres réserves	5 658	56 086	(14 361)	(29)	47 354
Résultat de l'exercice	176	1 403		(6)	1 573
Interêts minoritaires		53		(1)	52
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 834	60 950	(14 361)	(36)	52 387
Emprunts et dettes financières à long terme	25 610	438	(24 842)		1 206
Passifs d'impôts non courants	1 559	832			2 391
Provisions à long terme	577	34			611
Passifs non courants	1 056				1 056
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	28 802	1 304	(24 842)	-	5 264
Fournisseurs et comptes rattachés	6 594	220		3	6 817
Emprunts à court terme	444				444
Autres passifs courants	3 437	465			3 902
TOTAL PASSIFS COURANTS	10 475	685	-	3	11 163
TOTAL DU PASSIF	45 111	62 939	(39 203)	(33)	68 814

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2010	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis		3 779			3 779
Autres réserves	2 902	62 411	(14 356)	(23)	50 934
Résultat de l'exercice	1 850	(426)		(6)	1 417
Interêts minoritaires		32		(1)	31
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 751	65 796	(14 356)	(30)	56 161
Emprunts et dettes financières à long terme	24 118	36	(17 346)		6 808
Passifs d'impôts non courants	1 710	870			2 580
Provisions à long terme	537	34			571
Passifs non courants	1 185				1 185
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	27 551	940	(17 346)	-	11 144
Fournisseurs et comptes rattachés	5 256	164	(8)	4	5 415
Emprunts à court terme	1 434			1	1 435
Autres passifs courants	3 231	900			4 132
TOTAL PASSIFS COURANTS	9 921	1 064	(8)	4	10 982
TOTAL DU PASSIF	42 223	67 800	(31 710)	(25)	78 288

6.6. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS RECUS

Nantissement au profit de SABETON de 99.662 actions ALLAXIA et cautionnement personnel du dirigeant en garantie du remboursement du crédit vendeur de 598 K€ consenti par SABETON à E. COMPANION et du paiement des éventuels intérêts de retard.

ENGAGEMENTS DONNES

Options d'achat consenties sur 5 % du capital de SAINT JEAN au Président de SAINT JEAN et sur 9,3125 % à l'équipe dirigeante de SAINT JEAN à un prix d'exercice, d'une valeur au 1^{er} juillet 2011, de 11,11 euros par action et exerçables du 1^{er} juillet 2012 au 31 juillet 2017. Ces options d'achat sont assorties d'options de vente exerçables à compter du 1^{er} juillet 2017.

En application de la Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative notamment au droit individuel à la formation, le volume d'heures cumulées au titre du DIF par les salariés du groupe s'élève à 27.224 heures. Au cours de l'exercice, 330 heures ont donné lieu à demande.

Le solde des dettes garanties par des sûretés réelles est de 779 K€ et correspond aux emprunts suivants :

- SCI BEMOL : 310 K€
- SCI LES DODOUX : 141 K€
- SAINT JEAN : 328 K€

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SABETON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information de la note 2.1 « Principes de consolidation » de l'annexe relative aux nouvelles normes d'application obligatoire.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisition, inscrits à l'actif du bilan consolidé pour une valeur de 5,9 M€, ont été évalués conformément aux principes décrits dans la note 2.2 des états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note 2.2 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 10 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

BAU CHEVALLIER & ASSOCIES
Philippe BAU

MAZARS
Pierre BELUZE

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Saint Jean®

TRADITION
GOURMANDE

Gamme à Poêler



SABETON

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3.408.303 €

Siège social : 34, route d'Ecully - 69570 DARDILLY

Adresse postale : B.P. 101 - 69573 DARDILLY CEDEX

Téléphone : 04.72.52.22.00 - Télécopie : 04.78.66.04.38

Email : sabeton@sabeton.fr - Site internet : www.sabeton.fr

958 505 729 RCS LYON